

Zonage :

- Zonage limite
- Zones Urbaines**
 - Ua : Zone urbaine entre centre de Chateaufort et de Arc-en-Barrois
 - Ua1 : Zone urbaine entre parcellaire de plus faible densité
 - Ua2 : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
 - Ua3 : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
 - Ue : Zone urbaine spécifique à vocation économique
 - Ues : Zone urbaine spécifique de domaine public attracteur
- Zones d'habitat**
 - Ue3 : Zone urbaine spécifique dédiée au développement d'activités en lien avec l'agriculture
 - Ue4 : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
 - Ue5 : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à
 - Ue6 : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires
 - Ue7 : Zone à urbaniser
 - Ue8 : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
 - Ue9 : Zone à urbaniser à vocation principale activités
- Zones agricoles**
 - A : Zone agricole
 - A1 : Zone agricole à enjeu paysager
 - A2 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A3 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A4 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A5 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
 - A6 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
 - A7 : Secteur agricole permettant l'implantation de centres
 - A8 : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisée sous conditions spécifiques
- Zones naturelles**
 - N : Zone naturelle
 - N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
 - N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
 - N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, nature 2000)
 - N4 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - N5 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - N6 : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées
 - N7 : Secteur naturel à vocation sportive
 - N8 : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
 - N9 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
 - N10 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national
 - N11 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
 - N12 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
 - N13 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
 - N14 : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
 - N15 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
 - N16 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
 - N17 : Secteur naturel où le logement de type mobile est autorisé sous conditions spécifiques

Prescriptions :

Éléments identifiés au titre de l'ISL 19 du CU

- Patrimoine bâti poché
- Patrimoine bâti linéaire
- Fugade à préserver
- cas 1
- cas 2

Éléments identifiés au titre de l'ISL 23 du CU

- Patrimoine naturel ponctuel
- Patrimoine naturel linéaire
- Mares et fossés
- Biens et surfaces (parcs, bosquets, squares, etc...)
- Espaces de jardins à préserver
- Espace Soles Classé
- Zones à dominante humide

Risques :

- Affaissement
- Ruisselement
- Aléas des Zones Inondables :
- Aléas faible
- Aléas moyen
- Aléas fort
- Axe de ruisselement

Informations :

- Bâtiment démolition agricole
- Bâti
- Périmètre OAP
- Limites communales
- Périmètre OAP
- Parcelles
- Nouvelles constructions

Commune de la Haute Marne

Communauté de Communes des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : Cirfontaines-en-Azois

Planche : ZONAGE

Version ARRÊTÉ PROJET

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 15/05/2025

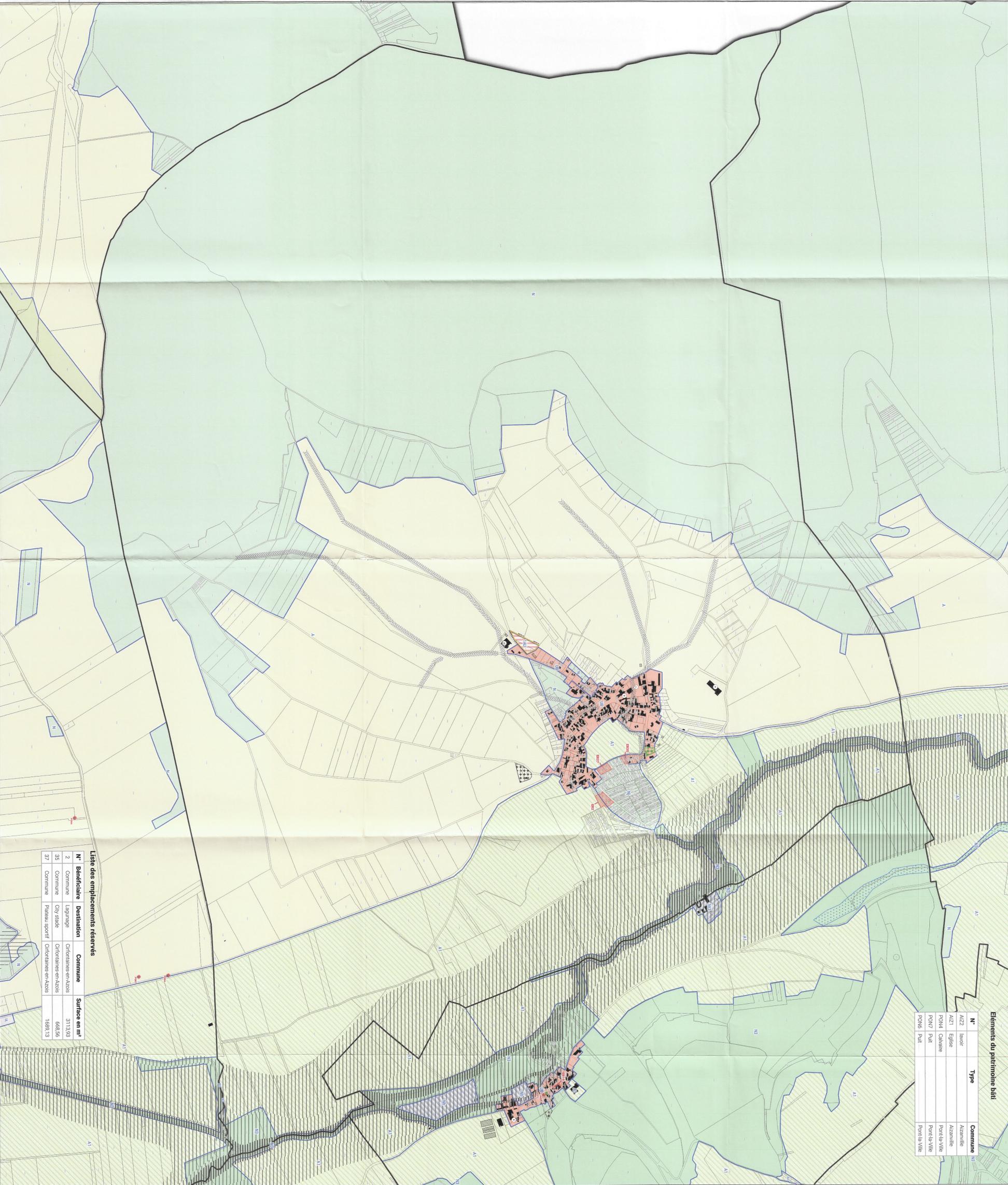
Préparé par : 22 h. s.

Architecte :

VERDI

PLANCHE A

VERDI



Éléments du patrimoine bâti

N°	Type	Commune
AZ2	lavoir	Azornille
AZ3	Eglise	Azornille
PO4	Carrière	Port-la-Ville
PO7	Puit	Port-la-Ville
PO6	Puit	Port-la-Ville

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
2	Commune	Lavoirage	Cirfontaines-en-Azois	3113,02
35	Commune	City stade	Cirfontaines-en-Azois	608,06
37	Commune	Palais sportif	Cirfontaines-en-Azois	1689,13